

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025**

**Convocation :** 13/06/2025

**Affichage liste délibérations :** 20/06/2025

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 30 **SECRÉTAIRE** : Madame MERIDJI

**L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Zafer DEMIRAL a donné procuration à Madame Dounia MEFTAH

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

#### **ABSENTS**

Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Edwige MOIOLI

**DEL20250619\_4**

**SIGNATURE D'UN PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) AVEC L'ÉTAT ET LA  
MÉTROPOLE DE LYON RELATIF À LA REQUALIFICATION DES ESPACES,  
L'ADAPTATION DES USAGES ET LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DANS LA  
VALLÉE DU GIER**

**RAPPORTEUR** : Mohamed BOUDJELLABA

La Métropole de Lyon et la Commune de Givors, avec l'appui de l'État, ont engagé une

démarche de Projet de territoire pour poursuivre et amplifier la transition. Une organisation politique et partenariale spécifique a été mise en œuvre avec de nombreux partenaires. Ce projet met en œuvre des interventions à court, moyen et long termes sur les différents secteurs stratégiques de la Commune. Une mission territoriale a été créée par la Métropole et la Commune de Givors pour mener cette démarche.

Un premier plan guide a été défini en mai 2021 et partagé avec l'ensemble des partenaires. Il constitue un premier socle de réflexion et d'intervention. Dans ce cadre, étaient identifiés différents compléments à apporter particulièrement sur la vallée du Gier, stratégique pour le développement du territoire givordin.

Le Gier traverse la Commune de Givors d'Ouest en Est sur 4,5 kilomètres. Il a été générateur de l'implantation et du développement de Givors. Il a été utilisé et est à l'origine de l'essor industriel de l'ensemble de sa vallée. A partir du milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, avec le déclin industriel, le territoire de la vallée du Gier a engagé une mutation progressive. Sur Givors, cela a été marqué par l'implantation de la zone commerciale à la fin des années 1970 et par la reconversion de friches industrielles, notamment la friche VMC au droit de la gare de Givors-Ville à partir du milieu des années 2000.

L'évolution de la vallée du Gier reste essentielle et prioritaire sur le territoire givordin. Le Gier est actuellement source de risques inondations considérables dont les dernières, de type centennal, se sont produites en octobre 2024. Les atouts qu'il représente (cadre naturel, 2<sup>ème</sup> confluence de la Métropole) sont trop peu visibles et valorisés. Au regard des surfaces concernées et surtout des rôles dans le fonctionnement de la commune et de l'ensemble du bassin de vie, les secteurs urbains traversés concentrent des enjeux en matière d'évolution socio-économique : zone commerciale, friche Fives Lille, centre-ville et confluence Gier-Rhône.

La vallée du Gier et la confluence, géographiquement et historiquement centrales, le sont pour le développement futur du territoire :

- Espaces naturels en cœur urbain à préserver, à revaloriser et à partir desquels renforcer une stratégie de trame végétale à l'échelle communale ;
- Secteurs à renouveler pour des questions d'adaptation aux évolutions sociétales et/ou de qualité du bâti ;
- Facteurs de risques inondations majeures, répétées, à prendre en compte dans la gestion et le fonctionnement du quotidien ainsi que dans les opérations en cours pour réduire la vulnérabilité ;
- Levier pour générer de l'attractivité et un changement d'image puisque longée par des infrastructures autoroutières et ferroviaires majeures.

Ainsi, de façon prioritaire, un projet d'aménagement et de restauration des berges du Gier, piloté par le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (SyGR), auquel la Métropole de Lyon a transféré sa compétence GEMAPI, est à l'étude et doit être réalisé dans le but notamment de protéger les personnes et les biens des crues de type centennal.

En complémentarité, une étude urbaine sur les espaces bâtis de la vallée du Gier et une étude sur les évolutions possibles de la zone commerciale de Givors ont été conduites entre 2023 et 2024. Parallèlement, des démarches opérationnelles et pré-opérationnelles se sont poursuivies ou ont été engagées sur le périmètre : acquisition foncière et projet de réindustrialisation sur une partie de la friche Fives Lille, conventionnement avec l'EPOA pour intervenir sur l'ensemble de la friche, conduite de l'opération Oussekinne en cœur de centre-ville, mise en œuvre d'une action en faveur du commerce de proximité, lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU.

L'ensemble des démarches engagées mettent en exergue des complexités opérationnelles, foncières et financières considérables du fait des risques inondations et de l'héritage industriel et de l'état du bâti ancien également. Les interventions ne peuvent s'envisager que dans le

cadre d'un partenariat large. C'est pourquoi il est envisagé de conduire un projet partenarial d'aménagement pour la requalification des espaces, adaptation des usages et réduction de la vulnérabilité dans la vallée du Gier.

Issus de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi ELAN, les projets partenariaux d'aménagement ont pour objectif de favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement avec le soutien de l'Etat et permettent d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes et renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics sur un territoire donné. Ils concernent des opérations d'une certaine complexité et d'importance. Ce sont des contrats entre l'Etat, les collectivités et les acteurs locaux (publics et/ou privés) qui formalisent un partenariat, fixent une feuille de route qui ordonnance les interventions et responsabilités des parties au contrat et définissent un plan de financement de l'ensemble des actions.

Ces principes, qui guident le pilotage et la mise en œuvre du Projet de territoire Givors, correspondent particulièrement aux enjeux d'évolution de la vallée du Gier sur le territoire givordin.

Ainsi, complémentirement au projet d'aménagement et de restauration des berges du Gier conduit sous maîtrise d'ouvrage du SyGR, la Métropole, l'Etat, la Commune de Givors, l'EPORA, la Banque des territoires et la SAS Pôle de réindustrialisation Givors conviennent d'un Projet Partenarial d'Aménagement - Requalification des espaces, adaptation des usages et réduction de la vulnérabilité dans la vallée du Gier - pour permettre de donner une envergure supplémentaire et concrète sur ces secteurs à enjeux :

- Mettre en œuvre une stratégie et une vision d'ensemble pour renouveler l'attractivité ;
- Assurer la prise en considération de toutes les composantes de ces projets complexes, particulièrement les risques inondations, et prendre en compte les surcoûts générés par ce contexte ;
- Être plus efficace dans la conduite des opérations publiques et privées : mobiliser et concentrer les financements, innover et traiter de façon transversale la question des risques, etc ;
- Accélérer la transformation de la Commune par la réalisation de ces opérations leviers et la mobilisation de moyens supplémentaires et/ou la re-ventilation de moyens sur d'autres opérations.

Ce projet concerne plus particulièrement trois secteurs sur lesquels les partenaires s'obligent à porter des regards ambitieux et démonstrateurs et qui croisent les critères d'intervention – risques et espaces naturels, attractivité et renouvellement :

- L'entrée de ville et le centre-ville, lien avec les cours d'eau et la confluence :  
Il s'agit de poursuivre et amplifier la requalification et la redynamisation de ces espaces stratégiques et de conforter le rôle de polarité locale du centre ;
- La Friche industrielles Fives-Lille :  
Il s'agit de résorber cette friche d'une douzaine d'hectares en cœur urbain sujette à des risques importants (inondations, accidents, incendies) et de développer un projet de développement économique résilient aux risques inondations. L'intervention est prévue en deux phases. La première phase concerne un projet de développement économique sur l'emprise foncière maîtrisée par la Métropole. La deuxième phase est envisagée sur le reste de la zone en fonction de négociations foncières en cours. Dès à présent, des missions d'ingénierie sont nécessaires pour préciser le projet et aboutir la négociation ;
- La zone commerciale Givors 2 Vallées :  
Il s'agit de poursuivre les démarches engagées par les partenaires pour envisager et préciser des interventions opérationnelles.

Le PPA *Requalification des espaces, adaptation des usages et réduction de la vulnérabilité dans la vallée du Gier* rassemble des partenaires institutionnels et d'ouvrage.

La durée du contrat est fixée à 15 ans, durée estimée de la mise en œuvre globale du projet. Des avenants pourront être conclus au gré de l'avancement opérationnel.

Une première déclinaison opérationnelle et financière est intégrée au contrat PPA sur les années 2025 et 2026 et prévoit à la fois des interventions opérationnelles (engagement de la reconversion de la friche Fives par la SAS Givors Pôle de réindustrialisation, réhabilitation et remise sur le marché de rez-de-chaussée dans le centre-ville) et des missions d'ingénierie. Elle intègre des interventions et des financements croisés.

La Métropole de Lyon est pilote de la conduite du Projet de territoire Givors et, par déclinaison, de ce Projet partenarial d'aménagement, via la Mission territoriale.

La Métropole de Lyon est contributrice aux projets et opérations engagés :

- Rez-de-chaussée en centre-ville : la stratégie commerciale définie en juin 2024 priorise la rue Roger Salengro sur laquelle la Métropole et la Commune sont propriétaires de rez-de-chaussée. Le PPA prévoit une remise en état et sur le marché de rez-de-chaussée, action portée par la Commune. Le contrat de PPA prévoit un financement de 65 000 € répartis en 45 000 € pour financer l'acquisition d'un rez de chaussée commercial et 20 000 € pour financer des travaux de remise en état;
- Friche industrielle Fives – 1<sup>ère</sup> phase : la Métropole est propriétaire de deux hectares depuis 2021 et assure le portage foncier ; le contrat de PPA prévoit une participation de l'État à hauteur de 750 000 € au bénéfice de la SAS Pôle de réindustrialisation Givors, opérateur amené à porter le projet d'aménagement
- Friche industrielle Fives – 2<sup>ème</sup> phase : en application de la délibération n°CP-2023-2281, la Métropole participe aux études conduites par l'EPORA à hauteur de 50% de son reste à charge. Le PPA prévoit une subvention de l'État de 50 000 € permettant de réduire la contribution de la Métropole.

La Métropole de Lyon est par ailleurs maître d'ouvrage des démarches à poursuivre et engager sur le secteur centre-ville / confluence Gier-Rhône et sur la zone commerciale pour envisager des interventions opérationnelles à terme et est bénéficiaire de subventions respectivement de 80 000 € et 125 000 € sur ces actions d'ingénierie.

Ainsi, au global (cf maquette financière ci annexée) le présent contrat de PPA prévoit, pour les années 2025 et 2026 un volume total de financement de 1 070 000 € répartis comme suit :

- 750 000 € au bénéfice de la SAS Pôle de réindustrialisation Givors pour le projet d'aménagement Fives-Lille 1<sup>ère</sup> phase ;
- 205 000 € au bénéfice de la Métropole de Lyon pour les frais d'ingénierie liés aux réflexions portées sur la zone commerciale et le centre ville/confluence de Givors ;
- 50 000 € au bénéfice de l'EPORA (et indirectement de la Métropole de Lyon, collectivité garante sur le sujet) pour les frais d'ingénierie liés aux réflexions portées sur la 2<sup>e</sup> phase de redynamisation de la friche industrielle Fives-Lille ;
- 65 000 € au bénéfice de la Commune pour l'acquisition d'un rez de chaussée commercial et la réalisation de travaux.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**33 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER le contrat de Projet partenarial d'aménagement - Requalification des espaces, adaptation des usages et réduction de la vulnérabilité dans la vallée du Gier ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget communal.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Florence MERIDJI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.